

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 11 JUIN 2018

Décisions:

Le Conseil communal décide :

- D'adopter la gestion de la commune pour l'exercice 2017 et d'en donner décharge à la Municipalité
- D'approuver les comptes de l'année 2017 tels qu'ils ont été présentés et d'en donner décharge à la Municipalité
- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 64'000.- destiné aux travaux d'améliorations des conduites et collecteurs EC/EU, propriétés de la Commune.
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes.
- D'approuver la modification de l'article 5 de l'annexe au Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, ceci avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018
- D'approuver la modification de l'article 6 de l'annexe au Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, ceci avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018
- d'élire pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

PRESIDENT :	Frédéric Gex
1^{er} VICE-PRESIDENT :	Carlos Brito
2^{ème} VICE-PRESIDENTE :	Annick Lebreau
SCRUTATEURS :	Sébastien Cherpit et Alain Zmilacher
SCRUTATEURS suppléants :	Jean-Michel Rietsch et Natascha Ayer

Ainsi délibéré en séance du lundi 11 juin 2018

Le Président

La Secrétaire

Frédéric Gex

Alexandra Piot

